Saisir un compte-rendu financier (CRF)
PSF 2025

PSF : Projet Sportif Fédéral
CRF : Compte-Rendu Financier
LCA : Le Compte Asso
ANS : Agence Nationale du Sport

Si votre structure a obtenu une subvention PSF en 2025, vous devez remplir le compte-rendu financier (CRF), directement en ligne via Le Compte Asso (LCA), à partir du 01 janvier 2026.

Le CRF doit être transmis avant :

- le 31 mai 2026 : si vous ne participez pas à la campagne PSF 2026.
- la fin de la campagne PSF 2026, si vous souhaitez y participer (généralement fin avril).
 Dans le cas où l'action subventionnée serait toujours en cours, il faudra transmettre un bilan d'étape détaillé lors de la saisie de la nouvelle demande de subvention via Le Compte Asso.

La commission d'instruction fédérale et l'ANS, au titre de son plan d'audit, seront très vigilantes sur la cohérence du CRF. En cas d'incohérence et/ou de subvention trop perçue au regard de son utilisation, le reversement sera exigé.

Pour toute demande relative au CRF, veuillez contacter Christophe Forêt :
christophe.foret@aikido.com.fr

Modèle de CRF

Voici un modèle de document sur lequel vous pouvez préparer en amont votre CRF, avant la saisie sur Le Compte Asso. Vous n'aurez plus qu'à copier-coller les textes rentrés sur le modèle dans les rubriques correspondantes sur la plateforme LCA.

Pensez également à préparer toutes les pièces justificatives obligatoires à déposer en ligne sur LCA :

- Comptes annuels
- Rapport d'activité
- Autre (facultatif) : *vous pourrez joindre à ce compte-rendu un document complémentaire. Vous ne pouvez charger ici qu'un seul document. Il est conseillé, si vous souhaitez joindre plusieurs documents, de les fusionner au sein d'un dossier .zip.*

Toutes les factures et dépenses associées à l'action doivent être précieusement archivées pour être mises à disposition en cas de demande venant de la commission d'instruction fédérale et de l'ANS.

Les 3 étapes du CRF :

1 – Bilan qualitatif de l'action réalisée

⚠ Toutes les rubriques du bilan qualitatif de l'action doivent être complétées de la manière la plus précise et détaillée possible. Elles seront attentivement étudiées par la commission d'instruction et l'ANS qui pourront, à la fin de l'évaluation, demander la rétribution de tout ou une partie de la subvention.

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Le commentaire doit être complété de la manière la plus précise et détaillée possible.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Statut : *Ecole de sport / Licencié-adhérents / Public hors club / Grand public*

Tranche d'âge : *Mineurs / Adultes / Séniors / Etudiants / Toutes tranches d'âge*

Genre : *Majoritairement féminin / Majoritairement masculin / Mixte*

Nombre (au total) :

Type (validité) : *Public valide / Atteint de pathologies / En situation de handicap / Mixte*

Commentaire : *À compléter*

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Date de début & fin de l'action et type territoire.

Commentaire : *À compléter*

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

À compléter au regard des indicateurs fixés dans le dossier de demande de subvention initial.

2 – Tableau de synthèse

⚠ Le tableau de synthèse concerne les charges et les produits affectés à la réalisation de l'action subventionnée. Il fait apparaître les écarts éventuels constatés entre le budget prévisionnel de l'action (fourni lors de la demande initiale) et le budget réalisé de l'action.

Le budget doit être complété en conformité avec l'écriture comptable de l'association et cela notamment dans le cadre prévu pour tout contrôle ultérieur éventuel.

Le tableau de synthèse est en annexe : seules les cases en fond bleu sont à renseigner. Le reste se calcule automatiquement.

Points de vigilance :

- *Montant réalisé (= Montant de la subvention utilisée) : Il s'agit du montant de la subvention accordée que vous avez utilisé pour l'action (ce montant ne peut pas être supérieur au montant de la subvention accordée pour l'action).*
- *Le montant de la subvention réalisé « 74- FFAAA » est inférieur ou égal au coût total de l'action « total des charges » : la subvention n'ayant pas vocation à couvrir plus de 100 % du coût total de l'action.*
- *Les dépenses réalisées (sauf exception dûment justifiées) ne peuvent pas être égales aux dépenses prévisionnelles (à l'euro près). Dépenses réalisées ≠ Dépenses prévisionnelles (sauf exception)*
- *Si le total des charges doit être égal au total des produits dans le budget prévisionnel, le budget réalisé peut en revanche laisser apparaître un écart entre ces deux totaux, qu'il convient d'expliquer dans l'annexe du CRF à l'étape 3.*

3 – Données chiffrées : annexe

⚠ Cette annexe du compte-rendu financier de l'action doit être complétée de la manière la plus précise et détaillée possible au regard des chiffres indiqués dans le tableau de synthèse.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Si il y en a, inscrire et expliquer les charges fixes de l'association au prorata de leur niveau d'implication dans le projet réalisé.

(ex : si vous payez un enseignant via un forfait mensuel, déterminez le % de son temps de travail sur le mois, affecté à l'action, et appliquez ce % sur son forfait mensuel. Le chiffre final sera déclaré dans le tableau de synthèse).

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Il s'agit d'expliquer de manière argumentée, pour chacun des postes qui auraient subi une modification importante entre le budget prévisionnel et le réalisé, les raisons de cet écart.

(ex : subventions non obtenues, charges de personnel plus élevées dues à la rémunération d'un enseignant supplémentaire, etc.)

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Détailler les contributions volontaires en nature qui ont été affectées à la réalisation de l'action (bénévolat, mise à disposition de locaux, matériel, etc.). Si vous avez déclaré des chiffres dans le tableau de synthèse, expliquer leur mode de quantification.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée

À compléter le cas échéant.

Annexe - Tableau de synthèse

Exemple d'une subvention accordée de 2700€ pour 3700€ en total de charges prévisionnelles

Projet n° 1	**Budget réalisé pour le projet**						
	Année 2025						
Charges	Prévision	Réalisation	%	Produits	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				**Ressources directes affectées à l'action**			
60 - Achats				**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	1 000	0	
Achats matières et fournitures	500	0		**73 - Dotations et produits de tarification**	0	0	
Autres fournitures	0	0		**74- Subventions d'exploitation**			
				État :			
61 - Services extérieurs				-	0	0	
Locations	0	0		Fédérations sportives :			
Entretien et réparation	0	0		FFAAA	2 700	0	
Assurance	0	0		Conseil-s régional(aux) :			
Documentation	0	0		-	0	0	
62 - Autres services extérieurs				Conseil-s départemental(aux) :			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 500	0		-	0	0	
Publicité, publication	500	0		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :			
Déplacements, missions	200	0		-	0	0	
Services bancaires, autres	0	0		Organismes sociaux :			
				-	0	0	
63 - Impôts et taxes				Fonds européens :			
Impôts et taxes sur rémunération	0	0		-	0	0	
Autres impôts et taxes	0	0		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)			
64 - Charges de personnel				-	0	0	
Rémunération des personnels	1 000	0		Aides privées			
Charges sociales	0	0		-	0	0	
Autres charges de personnel	0	0		Autres établissements publics :	0	0	

Projet n° 1	**Budget réalisé pour le projet**						
Charges	Prévision	Réalisation	%	Produits	Prévision	Réalisation	%
65 - Autres charges de gestion courante	0	0		**75 - Autres produits de gestion courante**			
				Cotisations	0	0	
66 - Charges financières	0	0		Dons manuels - Mécénats	0	0	
				76 - Produits financiers	0	0	
67 - Charges exceptionnelles	0	0		**77 - Produits exceptionnels**	0	0	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0		**78 - Reprises sur amortissements et provisions**	0	0	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0	0		**79 – Transfert de charges**	0	0	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET				**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET**			
Charges fixes de fonctionnement	0	0		-	0	0	
Frais financiers	0	0		-	0	0	
Autres	0	0		-	0	0	
TOTAL DES CHARGES	3 700			**TOTAL DES PRODUITS**	3 700		
Excédent prévisionnel (bénéfice)				Insuffisance prévisionnelle (déficit)			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
86 – Emplois des contributions volontaires en nature				**87 – Contributions volontaires en nature**			
Secours en nature	0	0		Bénévolat	0	0	
Mise à disposition gratuite de biens et services	0	0		Prestations en nature	0	0	
Prestations	0	0		Dons en nature	0	0	
Personnel bénévole	0	0					
TOTAL				**TOTAL**			
La subvention de 2700 € représente 73% du Total des produits.							